



QUALIFELEC



PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 124070

Valable du 11/06/2024 au 10/06/2025

**ELECTRICITE GENERALE DELAMOTTE
BRUNO**

**1 CHEMIN DU TOUR DE VILLE
LIEU DIT LE GLATINEY
27800 SAINT PAUL DE FOURQUES**

**RAISON SOCIALE : ELECTRICITE GENERALE DELAMOTTE BRUNO
DENOMINATION COMMERCIALE : ELECTRICITE GENERALE DELAMOTTE BRUNO**

**SIRET : 47911865500014
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : LEFEVRE DAVID
N° Dossier : 51-RB-42568-27
N° Client : 42568**

**Tel : 0618686030
E-mail : direction@delamotte-electricite.fr
Assurance Responsabilité Civile : AXA
Assurance Décennale : AXA**

Qualification selon référentiel : Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques - IRVE

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PIRVE1 : Probatoire IRVE – indice 1 (station de recharge - puissance maximale appelable inférieure ou égale à 36 kVA)	-	11/06/2024	10/06/2026
PIRVE2 : Probatoire IRVE – Indice 2 (station de recharge - puissance maximale appelable supérieure à 36 kVA)	-	11/06/2024	10/06/2026

Formation

P1 - HAGER
P2 - HAGER

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 13 juin 2024

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Certificat réédité
le 30/06/2024.

Annule et remplace
le précédent.

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z

EN/0103-G